

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020

**2020 DFPE 183** Signature d'un protocole transactionnel entre la Ville de Paris et la SAS LA MAISON BLEUE.

**Mme Céline HERVIEU, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil ;

Vu le projet de délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris le principe et les modalités de la convention de transaction entre la Ville de Paris et LA MAISON BLEUE ;

Sur le rapport présenté par Mme Céline HERVIEU, au nom de la 6<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de transaction avec LA MAISON BLEUE et du versement d'une indemnité compensatrice de 276 455 € nets de TVA à LA MAISON BLEUE ;

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de transaction et du versement de l'indemnité compensatrice de 276 455 € nets de TVA à LA MAISON BLEUE ;

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer, au nom de la Ville de Paris, la convention de transaction conclue avec LA MAISON BLEUE ;

Article 4 : Les dépenses correspondantes au versement de l'indemnité compensatrice prévue par la convention de transaction seront imputées sur le chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, nature 611, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2020.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**